

Albi, le 22 septembre 2016.

Madame, Monsieur,

Le proviseur
Maryline MERLE

Le proviseur adjoint
Virginie VIGUIER

La gestionnaire comptable
Carmen DARDIER

Service Intendance

Affaire suivie par
Christophe BIGEYRE
Téléphone
05.63.48.82.20
Poste 83 12
Télécopie
05.63.48.82.29
Courriel
christophe.bigeyre@
ac-toulouse.fr
98, rue du Roc
81000 ALBI

L'accès à la restauration constitue un objectif de la politique de la Région Occitanie – Pyrénées – Méditerranée afin que tous les élèves puissent prendre leur repas sans que le coût ne constitue une difficulté.

Pour répondre à cet impératif, un fonds régional d'aide à la restauration (FRAR) a été mis en place à la rentrée 2016.

Dans le cas où vous rencontreriez des difficultés de règlement des frais de restauration scolaire de votre enfant s'il est demi-pensionnaire ou interne (boursier ou non), ce fonds est susceptible de prendre en charge au maximum 50% du montant des sommes dues par les familles.

La demande doit être faite par la famille avant le 07 novembre 2016 sur le formulaire joint, accompagné de tous les justificatifs venant à l'appui.

Pour la période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016, les demandes seront instruites par les services du lycée puis soumises à la commission d'attribution qui statuera au mois de novembre.

Cette commission :

- étudiera les demandes des familles relatives au 1^{er} trimestre 2016/2017 ;
- déterminera le montant de l'aide (dans la limite de 50% du montant des sommes dues par les familles) ;
- attribuera l'aide.

Une nouvelle commission se réunira au mois de mars 2017 pour étudier les demandes relatives au second trimestre de l'année scolaire 2016/2017.

Je ne manquerai pas de vous faire part de toute information relative à ce dispositif qui me parviendrait ultérieurement des services de la direction de l'Education et de la Jeunesse de la Région.

Le proviseur
Maryline MERLE

